

DECRET N° 80/037 DU 30/01/80
portant nomination de Monsieur
MOUGANY Jean-Edgar en qualité de
Directeur des Archives, de la
Documentation et de la Publication
au Secrétariat Général du Gouvernement.
(Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n°78/425 du 1er Juin 1978 portant attributions et organisa-
tion du Secrétariat Général du Gouvernement;
Vu le décret n°79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes Administratifs;

DECRETE :

Article 1er.-Monsieur MOUGANY Jean-Edgar en service au Secrétariat Général du
Gouvernement est nommé Directeur des Archives, de la Documentation et de la Publi-
cation.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux indemnités fixées par les textes en vi-
gueur.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
fonctions de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 30 JANVIER 1980

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOIA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Henri LOPES